

# 6.7

## Régime de l'autorité principale

---

---

## 6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

### 6.7.1 Visas de prospectus

#### 6.7.1.1 Prospectus provisoires

##### **TransAlta Corporation**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1<sup>er</sup> novembre 2007 concernant la placement d'un emprunt de 1 000 000 000 \$ en débetures-billets à moyen terme non garanties.

Le visa prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Merrill Lynch Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1175811

Décision n°: 2007-MC-2393

#### 6.7.1.2 Prospectus définitifs

##### **Corporation de capital de risque Laurent**

Visa pour le prospectus définitif du 29 octobre 2007 de Corporation de capital de risque Laurent concernant les placements suivants :

1. 4 500 000 actions ordinaires de catégorie A (les « actions ordinaires ») au prix de 0,10 \$ l'action;
2. une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir 450 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX.

Le visa prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1158571

Décision n°: 2007-MC-2375

#### 6.7.1.3 Modifications du prospectus

Aucune information.

#### 6.7.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

#### 6.7.2 Dispenses

Aucune information.